

Solde avant déménagement tout doit disparaître au Palais du Rhin

A la DRAC Grand Est, le 10 janvier s'est tenue à Strasbourg, au Palais du Rhin, une journée de travail sur la réaffectation des locaux du deuxième étage donnant sur la façade sud du palais sous la présidence de la directrice et du secrétaire général.

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) veut récupérer 200 m² soit 7 pièces, occupés à ce jour par 10 personnes du SRA et du service musée pour y loger 7 nouveaux arrivants. La CCNR fait pression depuis mars 2018 sur la DRAC et sur la préfecture, une visite du SGAR un vendredi soir à 17h30 du mois de juin 2018 n'avait pas échappé aux agents.

Et puis, plus rien jusqu'au 19 décembre, pas d'informations, pas de concertation ni avec les intéressés, ni avec les représentants du personnel.

La libération du plateau est attendue par la préfecture pour le 31 mars. Ce délai ne permet pas un déménagement des agents dans de bonnes conditions d'autant que la question du relogement n'est toujours pas réglée.

Où iront les deux services délogés ? Une proposition est avancée : déplacer l'UDAP dans les locaux désaffectés des Écuries et placer le SRA dans les locaux ainsi libérés par l'UDAP, le service musée ne récupérerait qu'un seul bureau pris sur le SRA pour ses deux agents et sa documentation.

Le délai du 31 mars ne permet pas de faire des travaux aux Écuries avant tout déplacement de services. Et pourtant il faut faire a minima : des ouvertures de circulations, des reconfigurations de pièces d'habitation en bureau, des réfections de sols et en étudier leur portance, des travaux d'isolation thermique des pièces et des fenêtres, élaborer un protocole incendie et vigipirate...

Au vu de leur ampleur et des délais d'appel d'offre public, il est impossible de tenir le calendrier donné et il est aussi impossible que des agents soient affectés dans de tels locaux sans travaux. Les collègues ne doivent pas faire les frais de l'impréparation de l'ancien Drac et de l'ancien Préfet.

La CGT culture demande :

- l'établissement d'un nouveau calendrier qui intègre au préalable les délais de travaux ;
- une concertation qui repose sur les besoins des agents pour l'exercice de leurs missions (cette concertation doit se fonder sur des éléments les plus concrets possibles) ;
- la mise en place d'un passage par les jardins afin de renforcer les liens entre les personnels ;
- la mise en place de nouveaux circuits de diffusion du courrier entre le palais et les Écuries ;
- des mois de vacances pour aider au rangement avant tout déménagement ;
- le respect de la charte déménagement du ministère de la culture.

Contre la relégation de collègues dans une opération de déménagement au rabais.

Pour le respect des personnels et de leurs missions de service public.